

LES COMMUNAUTÉS LOCALES FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT VIABLE

Christiane Gagnon
Département des sciences humaines
Groupe de recherche et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DISCOURS OU PRATIQUE ?

Depuis la publication des travaux de la Fondation Dag Hammarskjöld (1975), de la Stratégie mondiale de la conservation (1980) et, plus récemment, de ceux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1987), il est désormais largement reconnu que les liens entre environnement et développement sont très étroits. Le rétablissement théorique de ces liens avait déjà donné lieu, dès le début des années 70, à une nouvelle approche dite de l'écodéveloppement¹. Cependant, ce n'est qu'avec les travaux de la CMED édités sous le titre *Our Common Future*, en français *Notre avenir à tous* (1988), que l'idée d'un modèle soutenable ou durable ouvre une brèche significative auprès des gouvernements nationaux et des organisations internationales, telle la Banque mondiale².

Le discours sur l'urgence et la nécessité de revoir les paradigmes de développement et, du coup, les rapports au capital nature a été historiquement porté par les mouvements écologiste et tiersmondiste. À la fin des années 80, ce même discours a gagné un large spectre d'acteurs sociaux, aux intérêts parfois opposés. Le fait que l'acteur provienne de la classe politico-technocratique, d'une grande entreprise ou d'un groupe écologiste, du Nord ou du Sud, de la campagne ou de la ville modifie sa conception du développement durable. Ainsi, l'unanimité sur l'ampleur et l'orientation des changements en vue d'un développement durable ne fait l'objet ni d'un consensus entre les acteurs ni d'une concertation entre les divers paliers décisionnels³ : il persiste des écarts énormes entre les représentations des acteurs et leurs priorités ainsi qu'entre le discours et la pratique⁴. Jusqu'à ce jour, le débat a suscité l'expression de souhaits, de principes, de lignes directrices, de politiques environnementalistes,

mais a très peu conduit à des actions collectives globales auxquelles auraient participé à la fois les décideurs, les promoteurs et les communautés locales⁵. L'analyse de l'évaluation *ex post* des impacts socio-économiques de mégaprojets canadiens montre qu'il existe peu ou pas de suivi environnemental et que les retombées locales ou régionales s'avèrent plutôt minces et sensiblement éloignées des principes directeurs du développement viable (Knight et al., 1993).

L'absence d'une vision partagée s'observe tant chez les acteurs que chez les chercheurs. Du point de vue de l'évolution scientifique, le modèle de développement viable est à l'état paradigmatique (au sens de Kuhn), c'est-à-dire qu'il est traversé et convoité par des écoles de pensée, voire des approches et des disciplines diversifiées. Il n'existe pas de théorie commune sur le développement durable dans la communauté scientifique internationale. Il en résulte une multiplicité de définitions qui permettent sans doute l'exploration du paradigme sous tous les angles, mais aux dépens de la rigueur, de la conjugaison des efforts de recherche interdisciplinaire, de la concertation mondiale qu'exigerait le renversement d'un modèle de développement dominé par les impératifs productivistes et dont nous connaissons les conséquences dramatiques pour certaines populations et groupes sociaux. Malgré tout, la problématique du développement viable interroge directement les scientifiques et leur science respective quant à la nature du défi et quant à leurs responsabilités. S'agit-il d'un défi de nature technologique? Certes, loin de nous l'idée de nier l'importance des apports technologiques au chapitre d'une production industrielle moins consommatrice d'énergie, moins polluante. Au-delà de cet apport, des questions fondamentales demeurent. Comment créer des régions et des villes viables, c'est-à-dire répondant à la satisfaction des besoins primaires et secondaires des générations présentes et futures? Comment arriver à faire des choix sociaux mieux éclairés et partagés, compte tenu des capacités des écosystèmes? Comment renforcer les aptitudes des individus et des communautés en vue de la maîtrise collective de leurs territoires et de la destination des ressources? Quels que soient les éléments de réponse suggérés, tous révèlent le caractère hautement humaniste des défis qui se posent tant aux chercheurs qu'aux communautés.

La diminution et la dégradation des ressources renouvelables (Repetto, 1985; Scaiberg, 1980) combinées à l'accroissement de la démographie, des inéquités, des incertitudes soulèvent des questions éthiques sans précédent (Prades et al., 1991). Par exemple, dans *Deux Québec dans un: rapport sur le développement démographique et social* (1989), le Conseil des affaires sociales conclut que le Québec est divisé en deux: d'un côté les pauvres et de l'autre les riches; d'un côté les villes et de l'autre les régions périphériques. Confrontées à la pauvreté croissante et à la dégradation de l'environnement, les communautés doivent mettre sur pied des stratégies de développement local viable qui puissent contrecarrer les modèles ou les institutions affaiblissant leur maîtrise territoriale (Jacobs, 1991 : 23). Cela constitue une condition essentielle pour maintenir des localités, des villes⁶, des régions qui soient socialement, économiquement et écologiquement viables dans une perspective diachronique.

Pour étayer notre propos, nous analyserons le corpus de la littérature sur le développement durable ou viable. Nous discuterons ensuite de trois stratégies qui s'offrent aux communautés locales. En conclusion, nous reviendrons sur les conditions d'un développement humainement viable en dégageant quatre défis majeurs.

Approches de développement viable: analyse du corpus scientifique
 Pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants du paradigme du développement viable, il apparaît essentiel de revenir au corpus de recherches sur le sujet⁷. L'analyse s'effectuera à partir des trois principales approches: écologique, humaniste et planificatrice⁸. Dans le cas de chacune d'elles, l'orientation, les principaux travaux, les dimensions méthodologiques ainsi que les limites seront soulignées.

L'approche écologique

L'approche écologique est sans aucun doute la tendance dominante dans la littérature sur le DV. Comme on le sait, les écologistes et, avec eux, les biologistes ont largement marqué les recherches à caractère environnemental depuis les années 70. L'environnement y est le plus souvent traité sous l'angle de la dimension biophysique du territoire. La

protection des écosystèmes naturels devient alors le leitmotiv majeur justifiant toute intervention. Par exemple, en matière d'évaluation environnementale, Beanlands et Duinker (1983) suggèrent un cadre écologique basé sur la conservation des écosystèmes et des espèces, la portée sociale étant dépendante de la valeur commerciale accordée à ces espèces.

Dans le cas du développement urbain viable, la ville est conçue comme un écosystème, comme un organisme vivant. Production alimentaire, espaces verts, logements, services, etc., se répartissent dans l'espace urbain selon des critères plus écologiques que sociologiques. «L'écologie humaine peut se baser sur l'écologie biologique pour intégrer les facteurs et phénomènes géographiques, économiques et psychosociaux.» (Dansereau, 1987 : 333). Selon l'approche écologique, l'analyse des établissements humains est subordonnée à des principes d'auto-écologie, d'autorégulation relevant de la théorie des systèmes. Les chercheurs s'inspirant de cette approche traitent alors de l'espace habité en tenant compte de l'analyse de flux, des bilans énergétiques, des facteurs écologiques ayant une incidence sur les systèmes urbains. Avec les années 70, cette approche a fait école, notamment avec les travaux de Dansereau et ceux du projet MAB de l'Unesco, dont deux des objectifs principaux étaient la création d'un réseau de réserves de la biosphère et une analyse comparative des systèmes urbains.

L'approche écologique du développement durable s'appuie essentiellement sur une méthodologie systémique. Elle comporte plusieurs limites. Nous n'en soulignerons que trois. Premièrement, le déterminisme du substrat écologique évacue la dimension dialectique du social, les conflits de valeurs et d'intérêts, les représentations et les réseaux de signification, bref tout l'aspect socialement construit de l'environnement et du développement². Deuxième limite de la méthodologie systémique : la ville-écosystème, objet de la recherche, repose sur une structure et des mécanismes qui s'autoréguleraient sous l'effet de l'interaction de ses composantes. Cette notion d'autorégulation est en porte-à-faux sur un principe de développement viable reconnaissant aux acteurs des capacités de transformation sociale. Enfin, comme troisième

limite, le cadre spatial de la recherche, soit l'écosystème, épouse le plus souvent les contours de la ville, de la métropole ou de la mégapole. Cela a pour conséquence de favoriser l'étude des liens intra-urbains au détriment des liens extra-urbains, c'est-à-dire ceux entre villes et campagnes, entre villes et régions, entre régions du monde (Whyte, 1985 : 18).

Dans sa tentative pour définir des indicateurs d'un développement dit écologiquement durable, le Conseil consultatif canadien de l'environnement reconnaît la prédominance de l'écosphère, les autres sphères, telles celles du social et de l'économie étant considérées comme des sous-systèmes de la matrice écologique (CCCE, 1991). Le social n'y est pas vu comme une composante intégrée, voire centrale, du développement, mais comme un simple facteur qui entraîne à un moment ou l'autre des changements dans les écosystèmes naturels.

L'approche humaniste

Il n'est pas aussi aisé de cerner la deuxième approche, qualifiée ici d'humaniste, car elle ne fait pas l'objet d'une discipline comme telle ni d'une méthodologie reconnue. Les auteurs adoptant cette approche mettent l'accent sur une conception globale ou holiste du développement et font appel à des notions de valeurs, voire d'équité et de justice sociale, de même qu'ils soulignent l'importance d'une restructuration des rapports Nord-Sud.

L'approche humaniste du développement viable n'est pas sans rappeler certaines filiations avec les travaux antérieurs de l'urbaniste américaine Jacobs (1991), avec ceux portant sur l'écodéveloppement effectués par Sachs (1980) ou encore ceux de Stöhr, Taylor (1981) et Friedmann (1985) qui s'appuient sur le développement par le bas. D'autres recherches (PNUD, 1990; Rapport Dag Hammarskjöld, 1975; Passet, 1989) ont mis en valeur le fait que les facteurs humains, culturels et sociaux sont à la base même de tout développement. Selon la formulation du Programme des Nations unies pour le développement, il est clair que ce dernier doit être pensé comme «un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun». (PNUD, 1990 : 10)

Remonter aux causes du développement insoutenable dans une perspective d'interdépendance des peuples et des nations aura été l'un des grands mérites de la CMED et du rapport Brundtland. La Commission affirme ceci : « Pour satisfaire les besoins essentiels, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère, mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources (...) » (1988: 10) Si la CMED a priorisé la satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis de la planète, d'autres auteurs ont réutilisé cette approche pour la résolution du problème de la pauvreté, spécifiquement à l'échelle urbaine (Stren et al, 1992). Comme il est prévu que plus de la moitié de la population mondiale vivra dans les villes au XXI^e siècle, que les besoins industriels en énergie tripleront à travers le monde et sextupleront dans les pays en voie de développement d'ici l'an 2030 (World Bank, 1992), les humanistes mettent de l'avant des valeurs d'équité et de convivialité afin d'amoindrir l'écart qui sépare les pauvres des riches, et ce, en privilégiant d'abord une utilisation humaine et prudente de l'environnement^{10,11}. C'est d'abord l'indifférence à l'injustice sociale et économique qu'il faut ébranler si l'on veut relever le défi du développement viable, suggère la CMED (CMED, 1988 : 58).

En insistant sur les grands problèmes mondiaux (changements climatiques, amincissement de la couche d'ozone, déforestation, accroissement de la pauvreté, surpopulation) et sur la nécessité d'ententes internationales et institutionnelles pour gérer les ressources communes, on a forcément négligé de porter un regard attentif sur la planification et l'action à l'échelle locale ou micro-régionale. Ces dernières ont été quelque peu reléguées au second rang. Par contre, la Commission a consacré un chapitre au défi urbain et noté l'importance de stratégies adéquates d'utilisation du sol et d'instauration des politiques municipales participatives et transparentes¹². L'*Agenda 21*, signé à Rio, de même que le 3^e Sommet des villes du monde (Montréal, 1991) vont aussi dans ce sens.

L'approche humaniste insiste donc sur le registre de l'interdépendance planétaire, du partage des ressources et du redresse-

ment des rapports Nord-Sud par le biais d'une croissance économique contrôlée. Comme on le sait, en effet, la recherche d'une croissance à tout prix a entraîné la dégradation constante des écosystèmes du Sud autant que de ceux du Nord et une exclusion sociale. Dès lors est-il possible, en se situant bien au-delà d'une vague culpabilisation nordiste et en s'appuyant sur des comportements individuels et collectifs réfléchis, de faire en sorte que la qualité de vie des populations du Tiers-Monde soit rendue plus acceptable sans hypothéquer, de façon définitive, le capital nature? Renforcer la connaissance, les capacités spécifiques et le pouvoir des communautés locales peut constituer une piste de réflexion gagnante.

L'approche planificatrice

La troisième et dernière approche, à savoir celle de la planification, situe ses travaux dans la foulée de ceux portant sur la gestion intégrée des ressources et l'évaluation d'impacts. Elle s'inscrit dans les champs disciplinaires de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement régional.

L'orientation de cette approche est nettement opérationnelle: elle s'attarde davantage aux moyens d'implanter et d'améliorer le processus décisionnel dans le cadre d'une planification environnementale intégrée aux objectifs du développement viable à l'échelle urbaine ou régionale. Elle tient compte du contexte d'incertitude et de conflit engendré par la nature des problèmes et les incidences des projets de développement à l'échelle d'une ville, d'un réseau de villes ou de d'un écosystème. Les chercheurs qui inscrivent leurs travaux dans ce paradigme postulent que, grâce à une meilleure information – produite par une évaluation systématique des problèmes et des solutions –, les technocrates et les élus seront en mesure de prendre des décisions plus rationnelles et mieux éclairées.

Une des méthodes privilégiées par l'approche planificatrice du développement viable concerne l'évaluation environnementale. Au Québec, l'évaluation environnementale fait l'objet d'une réglementation depuis la fin des années 70. En 1993, les législations de Québec et

d'Ottawa ont d'ailleurs fait l'objet d'une révision pour répondre aux nouvelles exigences environnementales. Au niveau local, sauf dans le cas de quelques grandes villes, une telle procédure ne fait ni l'objet d'une réglementation, ni d'une pratique urbanistique, ni d'une étape préalable au financement public des projets. Pourtant, une évaluation environnementale intégrée à la planification locale ou régionale (Gariépy et al., 1990) permettrait aux décideurs d'éviter des coûts sociaux incalculables et des coûts environnementaux irré récupérables. Selon les tenants de cette approche, la connaissance systématique des impacts des activités humaines sur l'environnement à l'intérieur d'une procédure identifiée s'avère la clef de voûte de la viabilité des ressources tant écologiques qu'humaines. Du point de vue chronologique, l'approche planificatrice regroupe les travaux les plus récents dans le champ du développement urbain viable. Nous pensons ici aux travaux de Gariépy et al., 1990; Jacobs et Munro, 1987; Gardner, 1989; Manning, 1990; Mitchell, 1991 et ceux du Centre for Resource and Environmental Studies (Australie).

Quoique cette approche, encore émergente, apparaisse fort prometteuse pour ce qui concerne une gestion environnementale intégrée, il existe certains risques quant à un usage non critique. Premier risque : les problèmes socio-environnementaux sont des dysfonctionnements qui peuvent être facilement corrigés par le biais entre autres d'une évaluation, voire d'une réglementation adéquate. Dans ce contexte, les problèmes ne sont pas resitués par rapport à l'ensemble complexe de l'organisation sociospatiale. Par exemple, le problème de la pollution par les pluies acides ne peut pas être résolu qu'à partir d'une meilleure planification territoriale locale ou d'une seule réglementation, même nationale. D'abord, ce problème fait partie d'un mode de production industriel qui externalise les coûts sociaux et environnementaux et d'un processus décisionnel déterritorialisé. Ensuite, même s'il y a une réglementation, cette dernière vise la légalisation d'un seuil dit acceptable de pollution ou encore une croissance zéro, dans un espace d'envergure nationale. Deuxième risque : l'introduction d'une nouvelle procédure formelle conduit à un renforcement de la technocratie aux dépens d'une responsabilisation du devenir collectif, d'une ouverture et d'une

transparence du processus décisionnel, notamment pour les personnes, les groupes ou les communautés affectés ou concernés par les retombées du changement proposé¹³. Elle peut aussi conduire à la «technicisation» de la prise de décision par l'utilisation de systèmes experts.

La précédente analyse de la recension des écrits sur le développement durable ou viable renforce l'idée émise au début de cet exposé, à savoir que ce paradigme ne fait pas l'objet d'un consensus théorique de la part de la communauté scientifique. Toutefois, les trois courants de recherche sur le développement viable, soit l'écologiste, l'humaniste et le planificateur ne s'opposent pas : ils pourraient au contraire se compléter dans des stratégies d'action. Ils contribuent à éclairer les liens entre environnement et développement ainsi qu'à appréhender les limites et les possibles du développement durable. Or, selon nous, une de ces limites concerne, d'une part, la difficulté à penser le développement et l'aménagement dans un continuum, selon des échelles temporelles allant du diachronique au synchronique et à l'anticipation et, d'autre part, selon de multiples échelles spatiales allant du local au planétaire, du social à l'économique. Jusqu'à présent, l'aménagement s'est davantage préoccupé de découper le territoire en multiples fonctions et échelles selon des impératifs politico-économiques plutôt que de préserver les fragiles liens sociaux et culturels qui unissent les communautés à leurs territoires d'appartenance.

En effet, l'accomplissement d'un développement dit viable suppose non seulement des liens étroits entre territoire, développement et communautés, mais la reconnaissance des dimensions qualitative et multidimensionnelle de la dynamique sociospatiale. Or, cette dynamique passe par un double regard, qui lie le macro et le micro, le mondial et le local, le local étant vu comme une unité sociospatiale distincte à partir de laquelle les acteurs, les communautés fabriquent des réseaux, des territoires et expérimentent de nouvelles pratiques, qui seront créatrices si l'on tient compte des contraintes imposées par le système politico-économique (Bassand, 1990; Klein et Gagnon, 1989; Gagnon 1994). Si nous accordons au local, voire aux communautés, un statut heuristique, n'existe-t-il pas là des stratégies porteuses de développement viable?

Stratégies de développement local viable: réflexions sur l'action des communautés

Une approche compréhensive du développement local viable prend en compte l'action différenciée des communautés (groupes, individus, institutions territoriales) en regard des ressources écologiques et du contexte social, culturel et économique. Elle part du postulat que le développement n'est pas seulement une résultante, mais une partie intégrante du processus qui lie les communautés et leurs territoires (biophysiques aussi bien que culturels). On a déjà démontré que le seul PNB en tant qu'indice de croissance économique n'indique pas qu'il y ait véritablement développement: tout au plus indique-t-il une certaine activité économique ou une injection de capitaux (Sachs, 1986). Or, un investissement financier ne se traduit pas forcément par le mieux-être individuel ou collectif à l'échelle locale, par la diminution des problèmes sociaux, par la préservation accrue des écosystèmes sains ou menacés ou encore par la diminution de l'écart entre les villes, les campagnes ou les régions. *A contrario*, le modèle dominant de développement accentue les inégalités sociospatiales.

Nous n'insistons pas ici sur le rôle de l'État, des institutions parapubliques ou des agents économiques dans l'accomplissement d'un autre modèle de développement, non pas que nous déniions leurs responsabilités, mais plutôt parce que nous cherchons davantage à identifier des stratégies porteuses de développement local viable «appropriables» par les communautés. Ces trois stratégies se formulent comme suit :

1. l'affirmation du leadership des communautés locales dans un partenariat territorial;
2. la valorisation de l'identité ou du sentiment d'appartenance de la communauté;
3. l'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux dans la prise de décision à l'échelle locale et régionale.

L'affirmation du leadership des communautés locales dans un partenariat territorial

Première stratégie : les communautés assument un leadership proactif, c'est-à-dire qu'en interaction avec un ou des acteurs (agents économiques, collectivités territoriales, État, institutions parapubliques), elles initient des projets de développement local ou les orientent avec, comme objectif ultime, de répondre à des besoins fondamentaux pour ce qui concerne l'ensemble de leurs membres présents et futurs. Ce leadership proactif se traduit par la création de tribunes d'échange et d'information stimulant un partenariat territorial qui pourra parfois signifier une «coopération conflictuelle» entre des acteurs exogènes ou endogènes. Les diverses expériences de développement local relatées dans les littératures australienne, britannique, américaine et française¹⁴ nous révèlent que si les stratégies du secteur industriel et les politiques gouvernementales influent sur la dynamique territoriale locale, les réponses, les choix et les actions des communautés ainsi que leurs impacts ne sont pas les mêmes pour toutes. Certaines communautés réussissent mieux que d'autres à dégager une marge de manœuvre afin de répondre plus adéquatement à leurs besoins de mieux-être et de survie, tout en n'hypothéquant pas le capital naturel non renouvelable. Dans ce contexte, le processus de développement des communautés locales n'est assuré ni par le haut ni par les centres de décision : il se situe quelque part entre les deux, comme inclus dans une sorte de contrat partagé entre les décideurs et la base sociospatiale concernée. Ainsi, la ressource humaine, c'est-à-dire l'individu, les groupes sociaux et les petites organisations, redevient le centre du processus de développement dans une perspective de développement local viable.

Quelle que soit l'importance des forces engagées, la communauté ne peut malgré tout miser que sur elle-même. En initiant, avec les secteurs privé et public, un partenariat dans le sens de ses objectifs de développement local viable, la communauté interpelle la responsabilisation de l'ensemble de ses membres quant à son devenir, à la décentralisation du pouvoir de l'État, à la responsabilité sociale de l'entreprise envers les communautés territoriales. Certaines collectivités territoriales ont pris les grands moyens à ce chapitre. Pour rappeler l'entreprise à ses devoirs

sociaux, la municipalité de San Francisco, par le biais de politiques de jumelage (*linkage*), « a développé un rôle de conciliateur, forçant le secteur privé, par des voies réglementaires, à contribuer à la revitalisation des quartiers en difficulté et à développer des ententes contractuelles avec des organismes locaux ». (Lemelin et Morin, 1991: 173) Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Québec), des municipalités, en collaboration avec des groupes sociaux, exigent des retombées économiques directes (création compensatoire d'un fonds de développement de l'emploi dont elles auraient la maîtrise) dans leur négociation territoriale avec Hydro-Québec concernant la construction éventuelle d'un barrage sur la rivière Ashuapmushuan. Ces types d'exigence et de négociation illustrent l'actualisation d'un leadership local qui permet de dégager une marge d'autonomie et de mettre à profit les actions des promoteurs ou des agents économiques dans un partenariat de développement où il n'y a pas que des gagnants et des perdants.

En établissant des liens privilégiés avec les associations bénévoles à caractère communautaire, les collectivités favorisent le partenariat territorial et consolident leur leadership dans le sens d'une plus grande autonomie et, conséquemment, d'un développement viable. Ces associations, en trouvant un appui concret dans les collectivités territoriales, renforcent la cohésion sociale, si précieuse pour la vitalité économique de la communauté. Par exemple, le travail qu'elles effectuent au niveau de l'insertion et de l'«employabilité» de groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les groupes ethniques, les chômeurs est de première importance pour la vitalité des communautés. Ce partenariat public-communautaire prolonge, en quelque sorte, la solidarité familiale ou locale que l'on retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs régions-milieux de vie québécois (Dionne, 1992). Au Québec, les corporations de développement économique et communautaire (CDEC), surtout présentes à Montréal, réussissent, en poursuivant leur objectif de développement local, à faire le lien entre les dimensions économique et sociale. Il existe en région des comités d'aide au développement des collectivités (CADC) financés par un programme gouvernemental fédéral. Par exemple, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a son actif six CADC qui offrent de la formation et du soutien aux petites entreprises ainsi qu'aux

travailleurs indépendants selon une approche de planification stratégique. Toutefois, contrairement au mouvement pour la ruralité des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Bas Saint-Laurent, ces CADC n'ont pas encore étendu leur champ d'action à l'ensemble des activités de la communauté et se limitent à une perspective d'entrepreneuriat. Dans ces deux cas, cependant, les préoccupations par rapport à la protection de l'environnement demeurent plus ou moins en sourdine.

Si plusieurs chercheurs accordent aux associations bénévoles un poids certain dans le changement et la gestion du social (Dionne, 1992; Hamel, 1991; Klein et Gagnon, 1989), encore faut-il que ces dernières soient associées non pas *a posteriori* relativement aux grandes orientations ou décisions, mais à l'étape même de la planification locale et territoriale, qu'il s'agisse de petits ou grands projets, de routes ou de logements. Sinon leur rôle se réduit à un contre-pouvoir, à une régulation par rapport au désengagement de l'État-providence ou encore à une expérimentation sociale isolée. L'absence d'un contrat partenarial entre les municipalités et leurs associations bénévoles prive la communauté d'un savoir-faire, de stratégies gagnantes afin d'enrayer le processus d'«insoutenabilité» amorcé dans plusieurs villes et régions. Nous croyons que le partenariat entre acteurs locaux comme outil permettant de cerner et de définir les problèmes et leurs solutions en s'appuyant sur une base élargie et «responsabilisante» peut, au contraire, contribuer directement à l'actualisation d'un processus de développement local viable pour les populations concernées¹⁵. Pour établir des liens avec le Sud, pourquoin ne pas promouvoir la participation à des programmes de jumelage d'entraide et de solidarité avec certaines communautés des pays en voie de développement, tel que celui mis de l'avant, par exemple, entre la municipalité d'Alma et celle de Bogandé, au Burkina Faso?

La valorisation de l'identité ou de l'appartenance

Toujours dans une perspective de développement local viable, une deuxième stratégie concerne la valorisation de l'identité ou de l'appartenance des communautés à leur milieu. Plusieurs auteurs reconnaissent la place centrale de cette stratégie dans le développement urbain ou régional (Arocena, 1986; Bassand, 1990; Stren et al., 1991). Par

exemple, on note que l'initiative territoriale pour la création d'emplois est concomitante à la reconnaissance d'une identité, d'un vécu collectif, d'un système local de décision (Arocena, 1986 : 67). C'est en effet dans la mesure où les membres de la communauté croient au potentiel présent et futur de leur milieu qu'ils collaborent à son développement. La survie des territoires, notamment ceux en voie de dévitalisation, passe par une appartenance forte des communautés à leur milieu de vie, à leur volonté de faire échec à leur marginalisation (Conseil des affaires sociales, 1989). Mais comment les communautés peuvent-elles stimuler ou raviver ce sentiment d'appartenance lié à un espace vécu viable? S'il n'existe pas de recette unique, il est permis de croire, par exemple, que la présence d'organismes et de politiques locales visant à protéger ou mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel ou encore que l'organisation de fêtes célébrant des événements ou des aspects culturels spécifiques favorisent la reconnaissance collective d'une identité singulière.

Si la valorisation de l'identité agit dans un processus de maturation d'un modèle de développement local viable, elle comporte cependant un potentiel à la fois d'ouverture et de fermeture. La stimulation du sentiment identitaire dans des communautés en voie d'anomie progressive comporte en effet une ouverture. Ouverture sur son potentiel endogène, sur la reconnaissance de ses caractéristiques sociales et culturelles, de ses forces et de ses faiblesses. Ouverture aussi sur les autres, laquelle peut engendrer des réseaux d'échanges interdépendants à l'échelle régionale aussi bien qu'internationale. Mais fermeture également : un sentiment d'appartenance de nature défensive, c'est-à-dire de repli sur soi comme communauté ou de refus du changement ou de l'altérité entraîne des comportements teintés de protectionnisme, d'esprit de clocher, d'exclusion ayant pour base l'appartenance ou non à un territoire, à une culture, etc. À ce moment, la prise de décision dans l'aménagement ne repose plus sur des critères préalablement établis qui visent une situation optimale, mais poursuit un itinéraire fluctuant selon les pressions politiques ou sociales exercées. Les exemples ne manquent pas.

L'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux

L'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux (EIS) dans la planification territoriale préalable à la confection des plans directeurs et des schémas d'aménagement (dans le cas des municipalités régionales de comtés [MRC]) constitue la troisième stratégie d'une approche de développement local viable. La procédure d'évaluation environnementale est devenue, depuis l'adoption, en 1979, de la loi américaine sur la qualité de l'environnement (NEPA), une étape obligée de la prise de décision et de l'aménagement dans le cas des projets susceptibles d'altérer, de façon négative ou positive, l'environnement biophysique et humain. Aujourd'hui, cette procédure réglementaire existe non seulement dans la plupart des pays industrialisés, mais aussi dans certains pays en voie de développement. Elle a été graduellement appliquée à tout programme ou toute politique susceptibles d'avoir des répercussions socio-environnementales. Toutefois, au niveau urbain ou régional, peu de collectivités territoriales ont à ce jour intégré cette procédure. Des villes comme Montréal, Toronto, New York et certaines régions se sont par contre dotées de lignes directrices ou de commissions environnementales¹⁶. Au Québec, le processus d'évaluation des impacts socio-environnementaux demeure peu intégré dans la planification territoriale, dans la prise de décision ou dans la gestion du cadre de vie à l'échelle locale.

Pourtant, il est largement reconnu que les nombreux changements – technologiques, politiques, environnementaux, économiques – qui surviennent à diverses échelles spatiales se répercutent localement et modifient la dynamique sociospatiale des communautés (environnement, niveau et qualité de vie, cohésion interne, etc). Les effets de ces changements peuvent parfois avoir des conséquences dramatiques et innombrables, surtout lorsqu'ils vont jusqu'à provoquer la fermeture de villages. Or, ces répercussions sociales sur la viabilité des communautés sont sous-estimées et faiblement prises en considération dans le processus décisionnel ou dans celui de la concertation régionale. Par exemple, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la modernisation et la relocalisation intrarégionale de l'industrie de l'aluminium – changement lié à la

restructuration industrielle mondiale — a largement affecté la dynamique et l'organisation sociospatiale de plusieurs localités (Gagnon, 1991). Qu'il s'agisse de perte d'emplois, donc de revenus; d'impacts fiscaux à l'échelle municipale; de perte démographique; de changements environnementaux dus à l'évolution technologique, aux effets cumulatifs de la dispersion des alumineries ou à l'augmentation de la production; de modifications au niveau de l'urbanisation ou de l'aménagement et d'autres types de répercussions, aucune évaluation, aucune étude *a priori* ou *a posteriori* n'a été réalisée par et pour les communautés concernées. Ce qui fait qu'aujourd'hui certaines municipalités font face à des répercussions négatives majeures, qui auraient pu être sinon évitées du moins maîtrisées ou mitigées, grâce à un processus d'évaluation intégré à la planification territoriale et surtout grâce à une vision de développement local viable partagée régionalement.

Un processus intégré d'EIS permet de mieux décider de l'orientation du changement dans le sens d'un redéveloppement viable et d'en arriver à une décision mieux éclairée qui tienne compte d'un ensemble de facteurs et d'un consensus local. Plusieurs auteurs ainsi que le Conseil canadien de la recherche en évaluation environnementale ont reconnu cet outil comme une avenue présidant au développement viable (Jacobs et Salder, 1990). Selon nous, la réappropriation de l'évaluation des impacts à l'échelle de chaque collectivité territoriale est une condition essentielle en vue de l'opérationnalisation du développement local viable. Le dossier épineux et conflictuel de la gestion des déchets dans le cas de la MRC du Fjord tout autant que dans celui de Montréal illustre bien la pertinence d'un tel processus lié à la planification et à la gestion environnementale.

Il est intéressant de rapporter l'expérience de la Californie et de la Loi « Tanner Process ». Cette législation a été prévue pour rationaliser et simplifier les étapes de prise de décision dans le cas de dossiers comportant une série de procédures et nécessitant l'action de ministères et d'intervenants comme dans le cas de la localisation d'un incinérateur de déchets dangereux. Cette loi prévoit que la ville concernée par le projet forme un comité d'évaluation locale chargé de voir à l'application

des procédures et de négocier avec le promoteur. Le comité est formé de sept membres : trois représentants du public, deux de l'entreprise et deux des groupes environnementaux. Il donne un avis au Conseil municipal, avis qui doit aussi être jugé acceptable par la communauté qui, par ailleurs, peut assister à toutes les rencontres dudit comité. Cet exemple illustre une tendance vers la décentralisation, vers la prise de décision par les populations concernées, du moins pour des questions politiquement difficiles.

Cependant, une processus souple d'EIS nécessite non seulement la création d'un temps intégré à la démarche menant au plan directeur et au schéma d'aménagement, mais aussi la création d'un lieu ouvert qui permette à la fois une identification préliminaire des enjeux (*scoping*) et une évaluation *ex post* du changement proposé ou réalisé. Cet espace que se donneraient les communautés favoriserait ainsi l'expression, l'analyse et la prise en considération des impacts socio-environnementaux, réels ou appréhendés, selon le point de vue des experts comme de celui des acteurs. Ce qui suppose l'utilisation d'une méthodologie novatrice, s'inspirant du courant de la recherche-action. Notons que méthodologiquement, il persiste des lacunes importantes quant à l'approche évaluative¹⁷. Il ne s'agit pas de mesurer les impacts sociaux dans un modèle positiviste de cause à effet ou encore de les considérer comme des externalités du mode de production, mais plutôt d'intégrer ces impacts selon une dynamique d'interdépendance et d'effets cumulatifs.

L'évaluation des conséquences sociales du changement proposé, réappropriée à l'échelle locale, serait porteuse d'innovations, d'apprentissages et de connaissances (Burdge 1987; Burdge et Robertson, 1990). À certaines conditions, le changement renforce la prise en charge du développement local, l'*empowerment* (Gagnon, Hirsch et Howitt, 1993). Dans les cas où des audiences publiques sont réclamées, l'EIS permet d'alimenter la position et l'argumentation des acteurs sociaux. Dans un contexte de changement social et de complexité, acquérir des connaissances et produire de l'information sur l'activité humaine territoriale en rapport avec des espaces multiples de développement et les réintroduire dans le processus décisionnel s'avère un défi majeur pour les

communautés locales. Cependant, l'EIS ne constitue pas pour autant une garantie infaillible de développement local viable: c'est un jalon vers l'actualisation des capacités des individus et des collectivités de répondre à leurs besoins et aux modalités de tout changement.

CONCLUSION

L'exploration des approches et des stratégies d'un nouveau paradigme de développement ne signifie pas nécessairement qu'elles constituent une relation univoque entre environnement et développement de même qu'une seule manière d'approcher les problèmes de dégradation de l'environnement, de paupérisation croissante au Nord comme au Sud, d'exclusion sociale. Il n'existe aucune discipline, aucune théorie, aucune méthode qui puisse prétendre faire converger unilatéralement environnement, aménagement-développement et équité sociale. C'est avant tout un choix de société. Il ne s'agit pas non plus de faire du développement viable une pensée totalitaire, une pensée manichéenne séparant le bien du mal ou encore une technocratie imposant ses rouages, ses règles de conduite. L'ampleur de la crise socio-environnementale qui sévit nécessite une relecture de nos pratiques, de nos paradigmes scientifiques et de nos institutions dans une perspective critique et interdisciplinaire inégalée.

C'est pourquoi comme scientifique, le développement viable nous pose un défi éthique qui exige partage, modestie et créativité: partage entre les détenteurs de savoirs, entre ces derniers et les communautés; modestie quant à l'objectif ultime de résolution de problèmes ainsi que créativité dans nos méthodologies. Réfléchir et agir sur la problématique du développement viable engage un regard à la fois holistique et singulier. Holistique, voire systémique, afin d'interrelier, et non pas simplement de juxtaposer, les dimensions écologique, sociale, économique à toutes les échelles spatiales. Singulier, voire qualitatif, afin de comprendre la spécificité de chaque contexte, de chaque objet d'étude, la diversité culturelle et la capacité d'adaptation de chaque milieu.

Du côté des communautés locales, quatre défis centraux restent à surmonter, selon nous, en vue de la réalisation d'un développement local viable :

Premier défi : le développement local viable suppose la mise en œuvre, par les communautés, de stratégies d'actions bien définies dans le temps et dans l'espace. Il ne peut se limiter à un discours banalisé, à un laminage par la concertation où les diverses tendances sont occultées.

Deuxième défi : le développement local viable interpelle une décentralisation des pouvoirs, mais dans une vision d'interdépendance avec tous les décideurs, et ce, à toutes les échelles spatiales.

Troisième défi : le nouveau paradigme suscite des lieux d'échange en vue d'une «redéfinition» des valeurs et des choix sociaux individuels et collectifs à laquelle est associé l'ensemble des membres des communautés et des institutions.

Quatrième défi : le développement local viable mobilise toutes les capacités des individus et des groupes ainsi que le partage d'une vision non dominatrice, qu'il s'agisse des rapports humains et sociaux ou des rapports avec la nature.

L'émergence d'un développement local viable invite donc à un questionnement de nature éthique et politique. Dans quelle mesure sommes nous prêts à partager équitablement, avec les plus démunis, les ressources existantes? Que voulons-nous laisser à nos enfants comme héritage en remplacement des ressources spoliées ou consommées? Jusqu'où devons-nous conserver l'intégrité des écosystèmes compte tenu des besoins sociaux des communautés qui y vivent ou en vivent? Il n'y a pas de recette miracle, de réponse univoque : chaque communauté territoriale connaît mieux que quiconque ses propres réalités, possède son propre savoir-faire et a les moyens d'évaluer ses capacités de support écologique dans le respect de sa dynamique sociospatiale et de ses valeurs.

Notes

Le mot écodéveloppement fut lancé par Maurice Strong en 1972 lors de la Conférence de Stockholm sur l'environnement, dans Sachs (1980).

Notre avenir à tous demeure encore aujourd'hui la référence obligée en matière de développement durable.

Comme le disait la CMED, «le développement soutenable est une affaire de volonté politique». (1988 : 11)

Dans un article (Gagnon, 1992), nous avons démontré les écarts entre la pratique industrielle et les politiques québécoises.

Il y a certes des initiatives, tel le Laboratoire de développement durable au Saguenay—Lac-Saint-Jean ou ailleurs (voir Poulin au sujet du Mexique), mais elles demeurent éparpillées.

Il est vrai qu'un peu plus de 50 % de la population mondiale vivra d'ici une dizaine d'années dans les villes. Bien que l'autre moitié de la planète ne vive pas dans un contexte urbanisé ou «métropolisé», elle ne représente pas pour autant un magma, une entité négligeable aux caractéristiques indistinctes.

Évidemment, il n'y a pas que les scientifiques qui ont produit de l'information et des formulations sur ce paradigme, mais nous référons davantage à ce corpus dans le présent texte.

Cependant, il faut noter que ces approches ne réfèrent pas à des catégories exclusives et indépendantes.

Dans son livre intitulé *Sustainable Development*, Redcliff défend la thèse que l'environnement est socialement construit et que la «soutenable» du développement comme objectif souhaitable nous fait oublier les contradictions même du développement.

1. C'est ce que la «deep ecology» qualifie d'approche anthropocentrique de la planète, approche à laquelle elle s'oppose.

2. L'idée de la conservation de l'environnement avait été notamment affirmée par la Stratégie mondiale de la conservation (1980).

3. Heureusement, le Sommet de Rio (Brésil, 1992) et l'*Agenda 21* marquent un pas en avant dans l'actualisation du développement local viable : les villes ont joué un rôle primordial à cette conférence, entre autres, en présentant une déclaration commune signée d'ailleurs au 3^e Sommet des grandes villes du monde, à Montréal. Déclaration dans laquelle les maires s'engagent à neuf principes, dont renforcer la solidarité et le partenariat entre les villes des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement; favoriser la participation des citoyens afin de définir un cadre conceptuel et une stratégie de développement urbain viable et enfin mobiliser les ressources financières, intellectuelles et techniques à l'échelle mondiale pour élaborer, entre autres, de nouvelles méthodes de gestion. En guise de préparation à cette rencontre historique, Peter Jacobs a identifié cinq stratégies qui s'imposent désormais aux administrations locales pour relever le défi du développement viable. Dans les suites du Sommet de Rio, ces dernières se sont récemment engagées à la réalisation d'un agenda spécifique de développement viable applicable aux villes ou aux localités.

3. Multiplier des opérations de consultation publique ne ferait que banaliser et essouffler la précieuse participation des citoyens et des citoyennes ou des groupes concernés.

14. Nous avons détaillé ces exemples lors d'une communication intitulée *Le rôle des communautés dans le développement local*, présentée au Forum environnement et emploi (Chicoutimi, 19 mars 1993).

15. Dans une des recherches à laquelle je participe, nous avons noté que le partenariat au sein de structures mixtes ou de territoires d'appartenance permet une valorisation des ressources humaines et la création de conditions de développement local (Gagnon et Klein, 1991). Comme l'ont aussi démontré des recherches à l'INRS (Lemelin et Morin), au GRIDEQ et au GRUR, l'approche du développement local vise une revitalisation des petites communautés et une réduction de l'écart de la marginalisation et de la pauvreté.

16. La création d'un gouvernement régional à Kativik, par suite de la *Convention de la Baie-James et du Nord Québécois*, a donné naissance à une Commission environnementale permanente. La Société Makivik représente les 5 500 Inuit bénéficiaires de cette Convention. Voir Mulvihill et Keith.

17. Le rapport Lacoste (Québec, 1988) a fait état d'un manque de méthodes et d'indicateurs pour bien évaluer les impacts sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

- AROCENA, J. 1986. *Le développement par l'initiative locale*. Paris : Harmattan.
- BASSAND, M. 1990. *Culture et régions d'Europe*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BEANLANDS, G.E. et P.N. DUJINKER, 1983. *Un cadre écologique pour l'évaluation environnementale au Canada*. Ottawa: Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.
- BURDGE, R.J. 1987. «The Social Impact Assessment Model and the Planning Process». *Environmental Impact Assessment Review*, 7: 141-150
- BURDGE, R.J. et R.A. ROBERTSON, 1990. «Social Impact Assessment and the Public Involvement Process». *Environmental Impact Assessment Review*, 10: 81-90.
- COCK, P. (edit.), 1991. *Social Structures for Sustainability*. Canberra: Centre for Resource and Environmental Studies.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CMED), 1988. *Notre avenir à tous*. Québec: Éditions du Fleuve.
- CONFÉRENCE MONDIALE DES ONG, 1992. *Programme Ya Wananchi. Plan d'action des citoyens pour les années 90*. Kenya : Centre de liaison pour l'environnement international.
- CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT (CCCE) ET J.R. POTVIN, 1991. *Colloque sur les indicateurs d'un développement écologiquement durable. Synthèse*. Ottawa: ministre des Approvisionnements et Services.

- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, 1989. *Deux Québec dans un: rapport sur le développement démographique et social*. Boucherville: Gaëtan Morin, éditeur.
- DANSEREAU, P. 1987. «Les dimensions écologiques de l'espace urbain». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 31, n° 84, pp. 33-395.
- DIONNE, H. 1992. «De la région-ressources à la région-milieu de vie: la recherche de nouveaux partenaires» dans Gagnon, C. et J.-L. Klein (édit.). *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, GRIP, pp. 371-401.
- FRIEDMANN, J. 1985. «Auto-développement ou auto-dépendance?», dans M. Boisvert et P. Hamel (dir.), *Le redéploiement industriel et la planification régionale*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- GAGNON, C. 1991. *Dynamique sociospatiale, enjeux territoriaux et redéploiement de l'industrie de l'aluminium au Saguenay—Lac-Saint-Jean, à l'aube du XXI^e siècle*. Thèse de doctorat. Montréal: Faculté d'aménagement, Université de Montréal.
- GAGNON, C. 1992. «Développement viable, politique québécoise et industrie de l'aluminium». *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, n° 2.
- GAGNON, C. 1994. *La recomposition des territoires. Développement local viable: réticules et pratiques d'acteurs sociaux en région québécoise*. Paris: Harmattan. (Coll. Logique sociale.)
- GAGNON, C., HIRSCH, P., HOWITT, R. et C. GAGNON, 1993. «Can SIA Empower Communities?», *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 13, pp. 229-253.
- GAGNON, C. et J.L. KLEIN, 1991. «Le partenariat dans le développement local: tendances et perspectives de changement social». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, pp. 239-255.
- GARDNER, J. 1989. «Decision Making for Sustainable Development: Selected Approaches to Environmental Assessment and Management», *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 9, pp. 337-366.
- GARIÉPY, M. et al. 1986. *Bilan et étude comparative de procédures d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux*. Montréal: Institut d'urbanisme, Université de Montréal.
- GARIÉPY, M. et al. 1990. *Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain: essai d'application au cas montréalais*. Montréal: Institut d'urbanisme, notes de recherche
- GOVERNEMENT DU CANADA, Ottawa, 1990. *Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Rapport aux Canadiens*, juin 1989-1990.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. Comité d'examen de la procédure d'évaluation environnementale, 1988. *L'évaluation environnementale: une pratique à généraliser, une procédure d'examen à parfaire*. Rapport Lacoste. Québec: MÉNVIQ.
- Les communautés locales face aux défis du développement viable / 40
- HAMEL, P. 1991. *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- JACOBS, J. 1991. *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Liège: Pierre Mardog
- JACOBS, P. 1991. *Le développement urbain viable*. Montréal: 3^e Sommet des grandes villes du monde.
- JACOBS, P. et B. SALTER, 1990. *Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun*. Ottawa: Conseil canadien de recherche en évaluation environnementale.
- JACOBS, P. et D.A. MUNRO, 1987. *Conservation with Equity. Strategies for Sustainable Development*. Proceedings of the Conference on Conservation and Development: Implementing the World Conservation Strategy. Cambridge: International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.
- KLEIN, J.-L. et C. GAGNON, 1989. *Le social approprié. Le mouvement associatif, l'État et le développement local*. Hull: Asticou.
- KNIGHT, N., BOOTHROY, P. et GAGNON, C., What we Know about the Socio Economic Impacts of Canadian Megaprojects: an annotated Bibliography of Post Project Studies. Vancouver, University of British Columbia, rapport de recherche 65 p.
- LEMELIN, A. et R. MORIN, 1991. «L'approche locale et communautaire à développement économique des zones défavorisées: le cas de Montréal» dans *Cahier de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, pp. 285-306
- MANNING, E.W. 1990. «Presidential Address: Sustainable Development, the Challenge». *Le Géographe canadien*, vol. 34, n° 4, pp. 290-302
- MITCHELL, B. 1991. *Resource Management and Development. Addressing Conflict and Uncertainty*. Toronto, Oxford, New York: Oxford University Press.
- MULVIHILL, P.R. et R.F. KEITH, 1989. «Institutional Requirements for Adaptive EIA: The Kativik Environmental Quality Commission», dans *Environmental Impact Assessment Review*, 9:339-412.
- PARAIRE, P. 1992. *L'utopie verte. Écologie des riches, écologie des pauvres*. Paris: Hachette.
- PASSET, R. 1989. «Inventer un avenir pour la planète (II). Que l'économie serve la biosphère». *Le monde diplomatique*, août, pp. 4-5.
- POULIN, A. 1993. «Développement durable au Mexique: des mots à la pratique Interface, mars-avril, n° 55.
- PRADES, J.A. et al. (sous la direction de), 1992. *Gestion de l'environnement, éthique et société*. Montréal: Fides.

- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), 1990. *Rapport mondial sur le développement humain 1990*. Paris: Economica.
- Rapport DAG HAMMARSKJÖLD, 1975. *Que faire?* Morala (Suède): Borgströms Tryckeri AB.
- REDCLIFT, M. 1987. *Sustainable Development. Exploring Contradictions*. New York: Methuen.
- REPETTO, R. (édit.), 1985. *The Global Possible. Resources, Development and the New Century. A World Resources Institute Book*. New Haven et Londres : Yale University Press.
- SACHS, I. 1980. *Stratégies de l'éco-développement*. Paris : Éditions ouvrières.
- SACHS, I. 1986. «Développement ou mal-développement? Plaidoyer pour une économie qualitative», dans GREFFE, X. (édit.), *Science économique et développement endogène*. Paris: UNESCO, pp. 53-65.
- SCHNAIBERG, A. 1980. *The Environment. From Surplus to Scarcity*. New York, Oxford: Oxford University Press.
- STREN, R., RODNEY, W. et J. WHITNEY (édit.), 1991. *Sustainable Cities. Urbanization and the Environment in International Perspective*. Boulder : Westview Press.
- STÖHR, W.B. et F. TAYLOR, 1981. *Development from Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*. Chichester, New York, Brisbane, Toronto: John Wiley and Sons.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICNR), 1980. *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*. Programme des Nations unies pour l'environnement, Gland, Suisse, UICNR.
- WHYTE, A. 1985. «Les approches écologiques des systèmes urbains: rétrospective et prospective», dans UNESCO, *Nature et ressources*, vol. XXI, n° 1, pp. 13-20.
- WAAUB, J.P. 1991. «Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme du développement», dans Prades, J.A. et al. (édit.), *Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques*. Montréal : La corporation des éditions Fides.
- WORLD BANK, 1992. *World Development Report 1992. Development and the Environment*. New York : Oxford University Press.